# Dossier technique "Chapes et carrelage" - Chapes fluides à base de ciment et à base de sulfates de calcium (8)

#### Novembre 2022

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires fait le point sur les chapes fluides, à base de ciment (CPT 3774-V3) comme à base de sulfates de calcium (CPT 3578-V4), et cloture le chapitre avec le séchage et la mise en service pour la chape ciment, la chape base ciment et la chape base sulfate de calcium.

#### Séchage et mise en service

### Chape ciment (posé désolidarisée ou flottante)



### Points de vigilance

#### • Conditions générales

- Bâtiment clos couvert ;
- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage et jusque 72 h maximum ;
- Température comprise entre + 5°C et + 30°C;
- Les cloisons séparatrices d'appartements, les cloisons de distribution (> 150 kg/m linéaire) doivent être réalisées avant la chape.

#### Séchage de la chape

- Aération du local possible dès 24 h après le coulage de la chape ;
- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

#### Chape base ciment (pose adhérente)



### Points de vigilance

## • Conditions générales

- Bâtiment clos couvert ;
- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage et jusque 72 h maximum ;
- Température comprise entre + 5°C et + 30°C ;
- Les cloisons séparatrices d'appartements, les cloisons de distribution (> 150 kg/m linéaire) doivent être réalisées avant la chape.

# • Séchage de la chape

- Aération du local possible dès 24 h après le coulage de la chape ;
- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

# Chape base sulfate de calcium



## Points de vigilance

## • Conditions générales

- Bâtiment clos couvert ;
- Température du support et du local comprise entre + 5°C et + 30°C ;
- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage ;
- Aucune charge fixe pendant au moins 3 jours.

## • Séchage de la chape

- Aération du local possible dès 24 h ou 72 h après le coulage de la chape ;
- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.
- Élimination de la pellicule de surface après 24 h de séchage de la chape.
- Mesure obligatoire du taux d'humidité résiduelle de la chape avant la mise en œuvre des revêtements suivant tableau ci-dessous.

	Condition de pose du revêtement	
	Humidité résiduelle	Texte réglementaire de référence
Carrelages collés	à partir de 14 jours	NF P61-204 (DTU 51.2)
Parquets collés	<3.%	NF P63-202 (DTU 51.2)
Parquets flottants	<1%	NF P63-204 (DTU 51.11)
Parquets collés	< 5 %	NF P62-202 (DTU 53.1)
Carrelages collés	<4,5%	NF P62-203 (DTU 53:2)
Parquets collés	< 4,5 %	NF P62-206 (DTU 54.1)
Peintures de sols	<45	NF-P74-203 (DTU 59.3)

Auteur

Cimbéton



Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les demiers projets publiés Accédez à toutes nos archives Abonnez-vous et gérez vos préférences Soumettez votre projet

Article imprimé le 04/12/2025 © infociments.fr